

**N°18-09-106**

L'an deux mil dix-huit, le lundi 24 septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir de V. CHARLEMAGNE), Président, suite à la convocation en date du 14 septembre 2018.

**Présents :**

Mesdames POURCHEL I. ; CARVALHO H. (reçoit pouvoir de P. POULAIN) ; DE JONGHE N. ; FOURNIER A. (reçoit pouvoir de F. SAGNIER) ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BEAUBOIS B.

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. (reçoit pouvoir de G.A. FRANQUE) ; DEVIGNE E. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; SENECAT D. ; CRENLEUX L. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; CROQUELOIS J.M. ; CLABAUT A. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; WAVRANT M. (reçoit pouvoir de J.C. COYOT) ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; DENUNCQ R. ; D. EVRARD ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir de E. BOIN) ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

**Absents excusés :**

Mesdames POULAIN P. (donne pouvoir à H. CARVALHO) ; BOIN E. (donne pouvoir à J. DELANNOY)

Messieurs DUWAT A. ; FRANQUE G.A. (donne pouvoir à J. BOUFFART) ; SAGNIER F. (donne pouvoir à A. FOURNIER) ; CHARLEMAGNE V. (donne pouvoir à C. LEROY) ; COYOT J.C. (donne pouvoir à M. WAVRANT) ; TELLIER C.

**Absents :**

Messieurs MONFAIT D. ; DUFOUR O. ; FOURNIER D. ; GALLET J.M.

Monsieur Jean-Luc HOCHART est élu secrétaire.

**OBJET : SAISON CULTURELLE INTERCOMMUNALE PAYS DE LUMBRES – EDITION 2019**

**Rapporteur : Joëlle DELRUE**

**Une proposition du Conseil Départemental**

Le Conseil Départemental par l'intermédiaire du référent culture de la MDADT de l'Audomarois a proposé en 2017 à la CCPL d'élaborer une saison culturelle intercommunale sur les 36 communes de notre territoire.

Financée à 50% par le Conseil Départemental dans la limite de 20 000 € de subvention, cette saison vise à développer l'accès à la culture en milieu rural pour des publics aujourd'hui peu concernés ou touchés par l'offre culturelle existante, notamment les jeunes/ados, très fortement présents sur le territoire.

Le dossier est à déposer pour le 15 octobre 2018 après validation par le conseil communautaire.

Le Département souhaite qu'une saison culturelle contienne une majorité de spectacles professionnels, avec au minimum 6 spectacles et 4 actions de médiation culturelle, le tout réparti sur au minimum 6 communes différentes de l'intercommunalité.

Le financement du Département est de 20 000 € maximum représentant 50 % des dépenses de prestation artistique, de communication et de location de matériels techniques nécessaires à la tenue des spectacles.

### **Un besoin important pour le collège Albert Camus**

Il est souvent difficile pour les collèges en milieu rural d'accéder à une offre culturelle professionnelle compte tenu des distances pour y accéder et des surcoûts de bus. En particulier pour le collège Albert Camus qui est le deuxième plus important du Département avec 850 collégiens, la question de l'accès à une offre culturelle professionnelle de proximité est devenue un enjeu très important.

### **Une offre déjà existante proposée par la CCPL sur les communes**

Par l'intermédiaire du RAM (éveil musical, ateliers peinture, spectacle de Noël...), du LAEP, du réseau PLUME (ateliers illustrateurs jeunesse), du Festival d'Art Singulier, une offre culturelle initiée par la CCPL existe déjà et se développe pour les jeunes publics, leurs parents, les assistantes maternelles, sur l'ensemble des communes.

La reconduction de la saison culturelle intercommunale permettrait de développer à nouveau l'offre en spectacles professionnels toute l'année, et rendrait lisible l'ensemble de l'offre culturelle de tous âges sur la CCPL par une communication spécifique (web, livret...).

### **Objectifs de la saison culturelle intercommunale 2019**

- Créer une offre culturelle à destination des jeunes/ados du territoire et de leurs parents : spectacles de théâtre autour d'œuvres étudiées en classe (lien avec les collèges), ateliers collectifs sur l'ensemble du territoire
- Développer le lien avec les écoles par la proposition d'un spectacle exclusivement réservé aux écoliers du Pays de Lumbres avec des spectacles pédagogiques.
- Proposer quelques spectacles ou animations professionnels tous publics permettant d'apporter une animation culturelle de qualité au plus proche des habitants des 36 communes.
- Mettre en place une programmation pour les seniors.

### **Programme prévisionnel :**

Il est proposé de répartir les spectacles sur 14 communes de la CCPL en lien avec les élus de chaque commune. La proposition jointe à la présente délibération doit être discutée avec chaque commune. Un équilibre est recherché sur l'ensemble des communes de la CCPL entre le programme d'animations touristiques et sportives, le festival d'Art Singulier et la saison culturelle.

La volonté est également de s'appuyer sur les associations locales qui souhaiteraient porter un projet ou assurer son accueil sur le territoire de la commune.

Il est proposé au Conseil communautaire :

#### **Pour les ados/jeunes :**

- 2 spectacles pour le collège Albert Camus et le lycée Bernard Chochoy avec 1 représentation tout public
- des démarches de médiation et d'échange avec les artistes après chaque spectacle dédié au collégiens/lycéens
- 1 atelier de médiation sur 2 demi-journées pour les ados/jeunes pendant les vacances scolaires autour de la découverte de la musique assistée par ordinateur

#### **Pour les écoles :**

- 2 spectacles autour des marionnettes à vocation pédagogique sur le thème de l'environnement

**Pour le très jeune public :**

- 3 spectacles autour de la marionnette, du conte et de la musique
- 1 atelier de médiation autour de la marionnette

**Pour les seniors et tous publics :**

- 3 spectacles en complément d'un des 2 spectacles ados/jeunes ouverts à tous
- 1 concert prévu en ouverture de Saison pour la Saint Patrick

**Tarifs des spectacles :**

Afin de pouvoir organiser efficacement la billetterie qui sera gérée par l'Office de Tourisme du Pays de Lumbres et compte tenu de l'important niveau de qualité des spectacles, en dehors des spectacles déjà inclus dans les budgets du RAM (spectacles de Noël et de rentrée/fin d'année), il est proposé qu'un tarif soit fixé pour chaque spectacle, privilégiant l'accessibilité des spectacles aux collégiens/lycéens (financé par les collèges/lycées), aux jeunes de moins de 18 ans, aux demandeurs d'emploi de la CCPL ainsi qu'aux familles. Les recettes liées aux spectacles viennent en déduction de la participation de la CCPL.

Les tarifs seront fixés dans une prochaine délibération liée à la régie de l'Office de Tourisme.

**Budget prévisionnel 2019 :**

<b>Prestations</b>	25 000,00 €
<b>Frais annexes</b>	1 000,00 €
<b>Son &amp; lumière</b>	4 000,00 €
<b>Ateliers</b>	1 000,00 €
<b>SACEM/SACD</b>	3 000,00 €
<b>Communication</b>	10 000,00 €
<b>TOTAL:</b>	<b>44 000,00 €</b>
<b>Subvention Département</b>	20 000,00 €
<b>Sous-Total</b>	<b>24 000,00 €</b>
<b>Recettes</b>	A définir selon les tarifs
<b>Dépense maximale CCPL</b>	<b>24 000,00 €</b>

3

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **VALIDE** le programme culturel intercommunal Pays de Lumbres, tel que présenté et
- **VALIDE** le budget prévisionnel 2019

Pour extrait conforme.

Le Président,



Accusé de réception en préfecture  
062-246201016-20180924-18-09-106-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2018  
Date de réception préfecture : 28/09/2018